

BILAN D'ACTIVITÉ

2018



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE BORDEAUX

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Anne GUÉRIN

Un record historique de requêtes entrantes. Avec 4567 entrées nettes (contre 4163 en 2017, soit 400 affaires de plus) et le palier historique des 4500 dossiers franchi, la tendance de croissance continue des affaires portées devant la cour administrative de Bordeaux se confirme à un rythme exceptionnellement soutenu (+ 10 %).

À l'origine de cette progression inédite : le contentieux des étrangers représente désormais 45 % des appels formés devant la cour de Bordeaux.

Un volume sans précédent d'affaires jugées. En rendant 4370 décisions, soit 377 dossiers de plus qu'en 2017 (+ 9 %), la cour de Bordeaux enregistre un record historique du nombre d'affaires jugées. Cette performance est à relier à une augmentation significative des sorties collégiales (2922 arrêts, en hausse de 13,4 %), jointe à la bonne tenue des ordonnances (1319 contre 1329 en 2017).

Un alourdissement très préoccupant du stock. En dépit des efforts – qu'il faut ici particulièrement saluer – accomplis par l'ensemble de ses composantes, la cour de Bordeaux ne parvient pas à équilibrer les entrées par les sorties et ce, pour la neuvième année consécutive.

Elle subit une nouvelle dégradation de son stock (4485, soit une progression de 4,6 % par rapport à 2017), même si elle réussit à contenir la part des affaires de plus de 2 ans (124), à moins de 3 % du stock global (2,8 %).

4 567

affaires enregistrées,
+ 10 % par rapport
à 2017

4 370

affaires jugées,
+ 9 % par rapport
à 2017

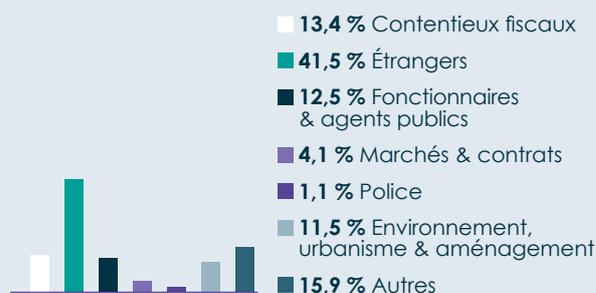


Délai prévisible moyen de jugement

12 mois 9 jours

+ 68 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes

